

Déchets Ménagers / Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées soit par Seules Terre et Mer soit par Collectéa sur toutes les communes de l'intercommunalité.

Pour toute demande à propos de la collecte des déchets ménagers, s'adresser à Seules Terre et Mer au 02 31 77 72 77 ou par e-mail : contact@cdc-stm.fr

Dates et horaires des collectes : [rendez-vous sur le site de Seules Terre et Mer](#).

Tri sélectif / Bac jaune / Sac jaune

TOUS LES EMBALLAGES en plastique et en métal, **TOUS LES PAPIERS** sauf les papiers d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, serviettes en papier), et **TOUTES LES CARTONNETTES** (petits emballages en papier-carton et carton) doivent être triés dans le bac/sac jaune, vidés mais non lavés et déposés en vrac.

[Le mémo-tri est disponible au téléchargement](#), et pour vous aider en cas de doute, voici un outil pratique : [Où va ce déchet ?](#).

Dates et horaires des collectes : [rendez-vous sur le site de Seules Terre et Mer](#).

Tri du verre

Le verre doit être trié séparément des autres déchets et déposé dans les conteneurs prévus à cet effet. [Trouvez les points de collecte disponibles près de chez vous](#).

Attention, **SEULS LES EMBALLAGES EN VERRE** sont acceptés dans les conteneurs, c'est-à-dire seulement les bouteilles, bocaux, pots et flacons en verre.

[Les consignes de tri pour le verre](#)

La **VAISSELLE** (en verre, en céramique, en porcelaine etc.), les **CARREAUX** en verre, les **OBJETS** en verre (aquariums, objets de décoration etc.), les **MIROIRS** sont à déposer [dans votre déchèterie](#).

Déchèteries

Les déchèteries de votre secteur sont gérées par [le SEROC](#), le Syndicat mixte de valorisation Et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados.

Pour y accéder, vous devez obligatoirement présenter votre [carte de déchèterie](#) personnelle et nominative à l'agent valoriste.

Tous vos déchets volumineux et/ou dangereux doivent être triés à [la déchèterie la plus proche de chez vous](#). Il peut vous être utile avant de vous déplacer de connaître [la liste des déchets acceptés et refusés dans votre déchèterie](#) ainsi que [les bons gestes de tri](#) qui permettent de faciliter la valorisation de vos déchets de déchèterie.

Réduction des déchets

Les ordures ménagères collectées (poubelle noire) sont [enfouies](#). Une partie d'entre elles (45%) ne peuvent pas être traitées différemment aujourd'hui, mais la majorité (55%) sont des déchets que l'on peut essayer de ne pas produire comme le [gaspillage alimentaire](#), ou des déchets qui ont été mal triés (erreurs de tri, méconnaissance des [consignes](#)), ou qui pourraient être valorisés autrement ([compostage](#)).

La réduction des déchets passe aussi par la recherche d'alternatives aux produits jetables et/ou peu durables. Le SEROC se positionne aussi comme un acteur de la réduction des déchets en vous proposant des [prêts de couches lavables](#), l'achat de [composteurs](#), ainsi qu'un nombre croissant de [ressources](#) pour vous guider et vous accompagner dans votre démarche.

Compostage

Le SEROC subventionne, soutient et accompagne le [compostage](#) : chaque foyer du territoire peut disposer d'une solution de compostage individuel ou collectif.

[Réserver votre composteur](#) individuel en bois de 300 L pour 15 € auprès du SEROC. Des permanences hebdomadaires sont en place pour le retrait des équipements, ainsi que des distributions ponctuelles sur tout le territoire.

[Prendre contact avec le SEROC pour mettre en place le compostage collectif](#) dans ma résidence (compostage en pied d'immeuble, ou en zone pavillonnaire), dans mon entreprise ou ma collectivité (restaurant, établissement de santé, résidence ou établissement de tourisme etc.).